
Programme de Formation

Assurer une mission de référent bientraitance

Dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), la promotion de la bientraitance s'inscrit dans une démarche collective d'amélioration continue de la qualité, centrée sur les droits et le respect des personnes accompagnées.

Dans un contexte d'exigences réglementaires renforcées (évaluation HAS, recommandations de bonnes pratiques, projet d'établissement), les structures sont amenées à formaliser et structurer leur démarche de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.

La désignation d'un référent bientraitance constitue un levier essentiel pour :

- Repérer et prévenir les situations de maltraitance
- Soutenir les équipes face aux situations complexes à risque de maltraitance
- Accompagner la mise en œuvre d'une culture de la bientraitance
- Contribuer à la démarche qualité de l'établissement

Cette formation vise à permettre aux professionnels déjà sensibilisés à ces enjeux de consolider leurs repères et de se positionner dans leur fonction de référent, en développant des compétences opérationnelles pour animer la démarche de bientraitance au sein de leur structure.

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Professionnels assurant ou en voie d'assurer une mission de référent bientraitance au sein d'un ESMS. Un premier niveau de formation ou de sensibilisation aux questions de maltraitance/bientraitance est fortement recommandé.



Objectifs pédagogiques

- Consolider ses repères fondamentaux relatifs à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance
- Connaître le rôle, les missions et le périmètre d'intervention du référent bientraitance
- Identifier les outils, ressources et dispositifs mobilisables dans la structure
- Ajuster son positionnement et sa posture de référent
- Construire un plan d'actions pour animer la démarche de bientraitance



Description

Le cadre de la mission

- Les notions fondamentales : bientraitance, maltraitance, risques et facteurs
- Le cadre réglementaire et les recommandations de bonnes pratiques (HAS, RBPP, décret 2024...)
- Les attendus des démarches qualité et de l'évaluation des ESMS

Périmètre d'intervention du référent bientraitance

- Le rôle et les missions du référent (veille, appui aux équipes, participation à la démarche qualité...)
- Les publics et acteurs concernés (équipes, direction, personnes accompagnées, familles)
- Les outils et ressources disponibles
- L'articulation avec les instances existantes (CVS, démarche qualité, comité bientraitance...)

Mise en œuvre de la mission

- La posture du référent (positionnement non hiérarchique, rôle ressource)
- L'accompagnement des équipes et l'analyse des situations complexes
- La communication et la sensibilisation des différents publics
- L'animation de la réflexion éthique et du travail collectif

Construction d'un plan d'actions

- Réalisation d'un état des lieux de l'existant
- Identification des priorités et des axes d'amélioration
- Élaboration d'actions concrètes de sensibilisation et d'appui
- Suivi et inscription dans la démarche qualité



Prérequis

Aucun



Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr



Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (présentations, vidéos), des analyses de cas, des ateliers pratiques et des échanges entre les participants.



Moyens et supports pédagogiques

Sur le plan matériel, est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.



Modalités d'évaluation et de suivi

Avant la formation : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.

Pendant la formation : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.

A l'issue de la formation : Un questionnaire sera communiqué aux participants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire leur sera envoyé à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.